

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2024

---

RENFORÇANT LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES -  
(N° 1713)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL100

présenté par  
Mme Bonnet

à l'amendement n° CL7 de Mme Youssouffa

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou un membre de sa famille ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose d'étendre l'application de la peine complémentaire d'interdiction du territoire aux étrangers coupables de violences à l'encontre d'un membre de la famille d'un élu local ou d'une personne dépositaire de l'autorité publique.